

Motion

adoptée à la majorité

Session plénière du 24 novembre 2025

Un soutien fort de l'État est indispensable pour que associations et collectivités poursuivent leurs missions

En France, 20 millions de bénévoles, 1,8 million de salarié·es et 1,5 million d'associations participent chaque jour à la cohésion et à la solidarité nationales. Mais les coupes budgétaires décidées par l'État et la baisse continue des dotations aux collectivités locales fragilisent durablement les équilibres de ce secteur vital, au moment même où les besoins augmentent.

Le constat est sans appel. Le monde associatif fait face à une double peine. D'un côté, une crise structurelle liée à la mutation profonde du financement public : en vingt ans, la part des subventions est passée de 40 % à 20 %, remplacée par des mécanismes de commande publique qui imposent mise en concurrence et logique de prestation. De l'autre, une crise conjoncturelle marquée par l'inflation, la hausse des charges et l'incertitude politique. Selon la Fédération des acteurs de la solidarité, près de 30 % des associations risquent de disparaître en 2025 ; 24 % ne disposent que de deux mois de trésorerie ; 58 % n'ont aucune visibilité budgétaire au-delà d'un an, et 60 % constatent une hausse préoccupante du turnover.

Dans la Nièvre, les associations constituent un pilier essentiel de la vie locale. Elles animent la culture, le sport, la jeunesse, l'éducation populaire, la solidarité et la vie citoyenne. Elles créent du lien, de la proximité et de la fraternité. Elles représentent 7 390 salariés, soit 12,6 % de l'emploi local, et interviennent dans tous les secteurs de la vie : éducation, logement, insertion professionnelle, culture, sport, environnement, accompagnement social, tout au long de la vie, du plus jeune âge au grand âge. Leur vitalité s'appuie sur un réseau particulièrement engagé d'acteurs culturels, éducatifs, sportifs et sociaux. Dans notre département, les associations sont un maillon essentiel du lien social et de la vie locale ; leur engagement rejoint celui des collectivités, qui œuvrent chaque jour pour que la solidarité demeure une réalité concrète pour toutes et tous et pour assurer, partout, le soutien à la vie associative dans nos territoires.

Le Conseil départemental de la Nièvre, dans un contexte marqué par une tension financière proche de l'asphyxie, demeure aux côtés des associations en y consacrant plus de 7 millions d'euros par an. Il maintient ses soutiens, accompagne leurs projets et agit chaque jour en partenaire de terrain. Mais la réalité budgétaire s'impose désormais avec force : les collectivités locales, elles-mêmes dépendantes de dotations d'État en constante diminution, voient leurs marges d'action se réduire. Elles ne peuvent, seules, compenser les effets d'un désengagement national qui menace directement la continuité des missions d'intérêt général.

Sans un soutien fort, stable et durable de l'État, le monde associatif, comme les collectivités, ne pourra plus assurer pleinement ses missions.

Aussi, au moment même où le projet de loi de finances est en cours d'examen au Parlement, les élus de la majorité du Conseil départemental de la Nièvre demandent au gouvernement :

- Que les crédits consacrés à « Jeunesse et vie associative » soient maintenus et renforcés dans le PLF 2026, et que le budget dédié à l'économie sociale et solidaire soit rétabli à un niveau compatible avec les besoins du secteur.
- Que des engagements pluriannuels clairs soient pris sur les politiques de solidarité transférées aux Départements, et que les dotations de fonctionnement retrouvent un niveau suffisant pour garantir la continuité et la qualité des missions de service public.
- Enfin, qu'un socle de ressources pérennes, dynamiques et véritablement locales soit garanti aux Départements, afin de leur assurer une autonomie financière réelle et prévisible, seule condition pour qu'ils puissent continuer à soutenir durablement les associations dans nos territoires.